



Le Comité Départemental de tir à l'arc de l'Eure et les Francs Archers de Saint-Sébastien-de-Morsent



09 27 048



**Vous accueillerons au gymnase Pierre Janvier
Le Dimanche 28 Janvier 2024
Rue du Sentier, Saint Sébastien de Morsent
(GPS : 49.01064 et Y : 1.09306)**



Pour le Championnat de l'Eure de tir en salle individuel Jeunes 2 X 18 m , arc classique, arc nu, et arc à poulies (48 places)

Sélectif ouvert pour les championnats de : Normandie, France

Horaires des tirs

	Catégories	Ouverture du Greffe Inspection du matériel	Echauffement sur cibles	Tir de qualification Rythme AB/CD
Dimanche 29	Arc Classique U11 (P) U13 (B) U15 (M) U18 (C) U21 (J)	8 h 45 - 9 h 40	9 h 40 (3 volées)	10 h
	Arc à Poulie U18 / U21	Duels → 1 heure environ après la fin des tirs de qualification		
	Arc Nu Scratch Jeune U15 / U18	Cérémonie des Podiums A l'issue du tir de qualification pour les catégories comportant moins de 4 archers (1) Après les duels (vers 17h00) pour les autres catégories (2)		

Blasons

Arc classique	U11 (P)	Blason traditionnel de 80
Arc classique	U13 (B) / U15 (M)	Tri-spots verticaux de 60
Arc classique	U18 (C) / U21 (J)	Tri-spots verticaux de 40
Arc à poulies	U18 (C) / U21 (J)	Tri-spots verticaux de 40
Arc nu	U13 (B) / U15 (M)	Tri-spots verticaux de 60

Arbitre responsable : Jean-Marie Bavent

Seuls les archers ayant effectués au moins trois concours sélectifs sur la saison en cours à la date du 16 janvier 2023 pourront être classés.

Pour les phases finales, une volée d'essai sera tirée avant le premier tour.

Récompenses : Aux trois premiers de chaque catégories (1) (2)

Inscriptions : toutes catégories : 8 € - Pas de quota : 48 Places maximum
Règlement à établir à l'ordre de « Saint Sébastien Sport Tir à l'Arc » et à adresser à :
Mr Patrick Rogron, 21, Rue Nicolas Poussin, 27180 Saint Sébastien de Morsent
Adresse mail : francsarchers27180@gmail.com
Limite des inscriptions : 18 janvier 2024

Information :

Licence et certificat médical selon la réglementation FFTA exigée au greffe.
Tenue conforme au règlement et chaussures de sport obligatoire

RESTAURATION : sandwiches, gâteaux, boissons

